



**Eléments de rémunération publiés en application du Code de Gouvernement  
d'Entreprise AFEP-MEDEF**

**Décisions du Conseil du 18 janvier 2023**

---

**Rémunération 2023 de Jean Mouton, Président du Conseil d'administration**

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil a décidé de reconduire à l'identique au titre de l'année 2023 la rémunération fixe de Jean Mouton d'un montant de 320 000 euros, sans rémunération variable ni aucun autre avantage. Cette rémunération fixe avait été revue en 2022 après une période de 3 ans.